

---

## Programmes Des Cours de l'École centrale de département de l'Isère, pendant l'an six de la République française, une et indivisible.

**Numéro d'inventaire** : 1979.31833

**Type de document** : affiche

**Imprimeur** : Allier (J.)

**Période de création** : 4e quart 18e siècle

**Date de création** : 1797

**Description** : Feuille imprimée en n&b en 3 colonnes. Le bord droit de la feuille est replié.

**Mesures** : hauteur : 523 mm ; largeur : 422 mm

**Notes** : Programmes "Dressés par les Professeurs, et présentés à l'Administration centrale par le jury d'instruction". "Extrait du procès-verbal de l'Administration centrale du Département de l'Isère du 3 brumaire an 6 [24 octobre 1797]. Certifié conforme. L. Royer, président; B. Royer, secrétaire en chef". Le texte détaille les programmes dispensés aux 3 sections de l'école centrale du département, avec le nom des professeurs chargés des cours : le dessin (Citoyen Jay), l'histoire naturelle (citoyen Villars) et les langues anciennes (Citoyen Durand) pour la 1ère section, les mathématiques (Citoyen Dupuy), la physique et la chimie (Citoyen Troussset) pour la 2ème section, la grammaire générale (Citoyen Gattel), les belles-lettres (Citoyen Dubois-Fontanelle), l'histoire (Citoyen Chalvet) et la législation (Citoyen Berriat) pour la 3ème section.

**Mots-clés** : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte, journaux de classe)

**Filière** : Lycée et collège classique et moderne

**Niveau** : Post-élémentaire

**Nom du département** : Isère

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 1

**Lieux** : Isère

# PROGRAMMES

Des Cours de l'École centrale du département de l'Isère, pendant l'an six de la République française, une et indivisible;

Dressés par les Professeurs, et présentés à l'Administration centrale par le Jury d'instruction.

## PREMIERE SECTION.

Dessin. = Le citoyen JAY, Professeur.

Cet enseignement sera divisé en quatre parties :

- 1°. Les principes ;
- 2°. Les grandes têtes ;
- 3°. Les académies ;
- 4°. L'étude de la ronde-bosse.

Les élèves seront exercés au dessin de la figure, de l'ornement et des fleurs.

Le Professeur de dessin fera le dernier jour de chaque mois une conférence publique aux citoyens et aux élèves, où il traitera des différentes parties de cet art, des moyens de le cultiver avec fruit, de leur utilité générale, des diverses manières des écoles.

Nota. Pour hâter le progrès des élèves qui dessinent les académies et la ronde-bosse, il est indispensable d'avoir, un jour de chaque semaine, une leçon d'Anatomie, considérée sous les rapports que cette science a avec celle du dessin, et d'ajouter aux Professeurs de l'école un officier de santé, chargé de cet enseignement.

Histoire Naturelle = Le citoyen WILLIAMS, Professeur.

Le cours d'Histoire naturelle étant de deux ans, à deux sections, dont les leçons alternent.

Pour la première section, le Professeur donnera des notions générales sur l'histoire du globe, la nature des montagnes, des terres, des minéraux et des plantes.

Dans la belle saison, il fera des démonstrations au jardin de botanique, il parcourra les campagnes et les montagnes voisines, qui offriront un champ plus vaste aux recherches et aux réflexions des élèves. Il examinera les terres, les rochers, la végétation charbonnée, les sources, les carrières, les animaux, les insectes, les poissons, et enfin toutes les productions indigènes.

Pour la seconde section, le Professeur fera l'application des principes enseignés dans le cours de la première : on examinera plus particulièrement les espèces. On préparera des animaux, des plantes ; on fera des herbariers, des collections de minéraux ; on reconnaîtra généralement toutes les richesses naturelles que possède le pays, et les ressources qu'il peut offrir à l'agriculture, aux manufactures, aux arts et au commerce.

Les sources d'instruction seront :

- Pour la botanique, Dabenton, Werner, Kirwan, Fourcroy, Chap- tal, Millin et Gmelin ;
- Pour la minéralogie et la zoologie, Millin, Linnée, Bonaparte, Buf- fon, etc.

Pour la botanique, Tournefort, Linnée et Jusieu.

Langues Anciennes. = Le citoyen DURAND, Professeur.

Le cours des langues anciennes étant de deux ans, à deux sections, dont les leçons alternent.

Le Professeur de cette partie importante, qui met à notre portée les meilleurs modèles, et dont le but principal est de nous familiariser avec eux, fera un choix des auteurs qu'il classera selon le degré de force et de capacité des élèves ; en les leur expliquant, il aura soin de leur faire remarquer l'esprit et le génie de la langue de laquelle il traduit, et de celle dans laquelle il traduit ; il comparera, pour cet effet, les meilleurs écrivains de l'antiquité, avec ceux des modernes qui ont suivi de plus près leurs traces. Il assurera de l'attention et des progrès de ses élèves, tantôt en leur faisant répéter les explications, tantôt en les interrogeant, quelquefois en les exerçant à des compositions imitatives et souvent à des traductions raisonnées. Il s'attachera surtout dans les morceaux qu'il mettra sous leurs yeux, à saisir ceux qui peuvent offrir des leçons, non-seulement de grammaire, mais de morale ; orner leur esprit, éveiller et développer leur imagination, méubler leur mémoire de faits intéressants, d'actions glorieuses, et d'exemples de vertus républicaines.

## DEUXIEME SECTION.

Mathématiques. = Le citoyen DUPUY, Professeur.

Le cours de Mathématiques étant de deux ans, à deux sections, dont les leçons alternent.

La première section est consacrée à l'étude de l'Arithmétique, de la Géométrie, de l'Algèbre, de l'application de l'Algèbre à la Géométrie, du calcul des remblais et déblais, du nivellement et de l'art de lever les plans, en faisant succéder la pratique à la théorie, par des opérations sur le terrain pendant la belle saison.

La seconde section embrasse l'enseignement des sections coniques, des lieux géométriques, des éléments des calculs différentiel et intégral et leurs principales applications.

Physique et Chymie. = Le citoyen TROUSSET, Professeur.

La Chymie et la Physique se prêtant des secours mutuels et ne pouvant, en quelque sorte, marcher isolément, ces deux sciences seront presque enseignées ensemble ; elles serviront l'une et l'autre à faire connaître les propriétés des corps, leur nature particulière, leurs rapports entre eux. La Chymie par ses analyses, la Physique par ses expériences, concourront à développer les théories nouvelles, à les appliquer aux phénomènes de la nature. Tous les solides fourniront des sujets d'expérience et d'observations, et serviront à expliquer les principes de la Chymie française, et la théorie des gaz et du calorique qui ont remplacé les hypothèses ingénieuses de Stahl.

Le Professeur traitera d'abord des substances simples, puis des composés binaires, et successivement des composés ternaires, quaternaires, etc. Tous les corps seront examinés sous ces quatre rapports, leurs propriétés physiques, leur histoire naturelle, leurs propriétés chimiques, et leur usage.

Le Professeur suivra pour la Chymie, les éléments de Lavoisier, Fourcroy et Chap- tal, et pour la Physique ceux de Brisson et le dictionnaire de Physique dans l'Encyclopédie méthodique, par Bertholom.

## TROISIEME SECTION.

Grammaire générale. = Le citoyen GATTEL, Professeur.

Ce cours s'ouvrira par une introduction sur les facultés et les opérations de l'esprit humain, tirée principalement des ouvrages de Locke et de Condillac. A cette analyse de l'esprit, il est qu'il se prête à l'analyse de la langue. Le Professeur, d'après la Grammaire générale de Lancelot, celle de Beauzee, de Dumas, de Condillac, l'Alphabet d'Harris, etc., considérera d'abord le discours dans ses plus simples éléments qu'il suivra par degrés jusqu'aux dernières combinaisons qui en sont le résultat. Dans ce développement successif et raisonné des principes généraux de la Grammaire, principes fondés sur la nature des choses, et par là communs à tous les idiomes existants ou même possibles, il s'attachera sur-tout à en faire des applications particulières à la langue française.

Le cours sera terminé par une analyse raisonnée du Traité des Tropes par Dumas.

Belles-Lettres. = Le citoyen DUBOIS-FONTANELLE, Professeur.

L'ÉLOQUENCE si nécessaire dans les républiques, où elle a brillé de tous temps avec un éclat qu'elle n'a jamais eu dans aucun autre gouvernement, fournira la première partie du cours de belles-lettres ; ce sera l'art oratoire, la rhétorique proprement dite, présentée dans tous ses détails, auxquels on joindra son histoire chez les principales nations antiques et modernes.

On suivra la même marche pour la poésie qui sera embrassée dans tous ses genres, depuis l'épopée jusqu'à la pièce fugitive. L'histoire de chacun se trouvera placée à côté de ses règles, et on ne négligera pas de jeter un coup d'œil philosophique sur l'origine et l'esprit des fables de la mythologie, qui après avoir été si long temps l'objet du culte universel du monde, sont encore celui de la poésie sous le titre général de littérature. On offrira dans une troisième et dernière partie, un tableau des historiens anciens et modernes, de leurs progrès, de leurs succès, de leurs écarts, de la manière dont avant eux, chaque peuple recueillait les faits, dont ils voulaient conserver le souvenir. On consacrera quelques leçons aux ouvrages en prose, qui rentrent dans les arts de l'imagination, au genre épistolaire, au travail et aux devoirs du traducteur, à la critique enfin, tant à celle qui appartient à l'éducation, qu'à celle qui appartient au goût.

On ne s'attachera pas exclusivement dans chaque partie, aux ouvrages grecs, latins et français, on cherchera à faire connaître aussi les principales et les meilleures productions étrangères.

Ce cours dans son ensemble et dans ses détails, présentera en même temps un traité et une histoire des belles-lettres.

Cours d'Histoire. = Le citoyen CHALVET, Professeur.

La connaissance des événements antérieurs à l'ère vulgaire, a occupé la première année du cours, la deuxième année sera consacrée à la connaissance des événements postérieurs qui composent ce qu'on entend communément par histoire moderne.

L'Histoire moderne est divisée en six époques.

La première comprend les temps qui se sont écoulés depuis Auguste jusqu'à Constantin en 323 ; la décadence de l'Empire Romain ; la for-

mation du nouvel empire des Perses, qui succède à celui des Parthes. La situation des peuples connus alors, et le tableau des progrès de la corruption et de l'ignorance, appelleront l'attention des élèves.

Dans la seconde époque, depuis 323 jusqu'à la fondation d'un nouvel empire par Charlemagne, on verra la décadence de l'Empire Romain jusqu'à sa ruine en Occident ; on verra les états modernes de l'Europe se former successivement à la suite des invasions des peuples du Nord ; la révolution d'Asie, opérée par Mahomet et ses prosélytes ; les conquêtes des Arabes, qui du sein de l'Afrique pénétrèrent jusqu'aux pieds des Alpes ; la fondation de la monarchie Française par Clovis ; enfin l'établissement de la féodalité, et les peuples d'Europe courbés sous le joug du fanatisme et de l'ignorance.

Les progrès des principaux états d'Europe et sur-tout ceux du chef de la religion chrétienne ; les conquêtes des Mahométans, les révolutions de la Perse et des Maures, enfin la situation déplorable des sciences et des arts, occuperont dans la troisième époque qui comprendra les temps écoulés depuis l'an 800 jusqu'à la première incursion des chrétiens en Palestine, connue sous le nom de Croisade (l'an 1064).

La quatrième époque, depuis 1064 jusqu'en 1510, que la liberté est proclamée en Suisse, présentera les révolutions des peuples d'Europe et leurs incursions en Palestine ; la puissance des papes et leur influence sur le sort des nations ; les révolutions de l'Empire de Constantinople, les conquêtes des Mahométans ; enfin le tableau affligeant de l'ignorance générale et profonde de l'Europe humaine.

La cinquième époque, depuis 1510 jusqu'en 1510, que Charles V parvint à l'empire, sera consacrée aux révolutions de l'Empire Romain en Orient et à sa ruine par les Turcs, aux révolutions de la Perse et des Indes, à la situation des peuples de l'Europe, à la découverte d'un nouveau monde ; enfin à la renaissance des lettres en Italie et en France.

La sixième époque, depuis 1510 jusqu'à la fin du règne de Louis XVI en 1774, comprendra les révolutions de l'Asie, les conquêtes des Turcs, l'établissement des Européens dans les deux Indes, les divisions opérées dans leur croyance religieuse par Luther et Calvin, les suites de cette division ; enfin les progrès extraordinaires de l'esprit humain.

L'histoire, à dit un de nos compatriotes estimables, est l'éducation de l'homme. Aussi le professeur dans son enseignement aura-t-il soin de fixer l'attention sur les hommes dont les vertus et les talents ont influé sur la destinée de leurs concitoyens, et dont la conduite peut servir de modèle.

modernes commencent par une notice géographique sur l'histoire, le cours d'histoire au temps d'Auguste, lors de l'invasion des peuples du Nord. Le professeur s'attachera à donner une idée satisfaisante de ce qu'on entend par géographie du moyen âge ; enfin son cours sera terminé par une notice de la situation actuelle des peuples connus.

Cours de Législation. = Le citoyen BERRIAT, Professeur.

L'ENSEIGNEMENT sera divisé en deux cours.

Dans le premier, on traitera de la législation considérée en général ; 2°. de la législation publique intérieure qu'on fera suivre d'une analyse de la Constitution française et d'une exposition abrégée des principes de l'économie politique ; 3°. de l'histoire du droit ancien, soit Romain, soit Français, à laquelle on joindra une analyse rapide des instituts de Justinien, afin de servir d'introduction à l'étude de la législation privée qui occupera entièrement le deuxième cours.

Nota. Les citoyens qui se destinent aux fonctions de notaires et d'avoués sont priés, que suivant les projets d'organisation judiciaire (soumis actuellement à la discussion au conseil des Cinq-cents par la commission de la classification des lois) ils seront vraisemblablement assujettis à suivre pendant deux ans, les cours de législation des écoles centrales.

Extrait du procès-verbal de l'Administration centrale du Département de l'Isère du 3 brumaire an 6.

Vu les programmes présentés à l'Administration par les Professeurs de l'École centrale, en exécution de ses arrêtés du 4 fructidor an 4 et du 29 messidor an 5.

Où le Commissaire du Directoire exécutif.

L'ADMINISTRATION arrête que lesdits programmes seront imprimés, publiés et affichés dans toutes les communes du ressort, et adressés aux départements voisins.

Certifié conforme. L. ROYER, président ; B. ROYER, secrétaire en chef.

A GRENOBLE, de l'Imprimerie de J. ALLIER.